

41.

710 311
FRC 3
20302 a



CONJURATION

FORMÉE DÈS LE 5 PRÉRÉAL,
PAR
NEUF REPRÉSENTANS DU PEUPLE
CONTRE

supl.
Case.
FRC
27788

MAXIMILIEN ROBESPIERRE,
POUR L'IMMOLER EN PLEIN SÉNAT.

R A P P O R T

ET ACTE D'ACCUSATION

Dont la lecture devoit précéder dans la Convention
cet acte de dévouement.

Par LAURENT LECOINTRE, de Versailles,
Député du Département de Seine et Oise, aux
Assemblées Législative et Conventionnelle.

DE L'IMPRIMERIE DE ROUGYFF,
RUE HONORÉ, N^o. 35.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through. It appears to be organized into several paragraphs or sections, possibly containing names, dates, and descriptive notes. A horizontal line is visible near the bottom of the page, separating a final section of text from the rest of the document.

LAURENT LÉCOINTRE,

DÉPUTÉ

DU DÉPARTEMENT DE SEINE - ET - OISE

À LA CONVENTION NATIONALE;

À U

PEUPLE FRANÇOIS.

*Paris, ce 11 thermidor, de l'an
2^{me}. de la République, une et
indivisible.*

CITOYENS,

On sera peut-être étonné de voir un acte d'accusation contre un tyran attaqué, démasqué et puni, presque dans le même jour. Mais les tyrans n'ont que trop de successeurs; et il faut que l'histoire conserve avec soin le souvenir des maux que produit la tyrannie, des erreurs qui facilitent l'exécution de ses projets, et des crimes qui sont nécessaires aux tyrans pour comprimer le courage et l'énergie des hommes libres. Il faut que la France et l'Univers entier apprennent que, lorsqu'un scélérat cherchoit à recueillir les débris d'un trône renversé par tant d'efforts héroïques, et à détruire la

Liberté conquise par cinq années de sacrifices et de combats glorieux , le Peuple avoit des représentans fidèles et courageux qui préparoient , dans le secret , le tableau des crimes , la honte et la mort du tyran qui vouloit nous ramener à l'avilissement de la servitude.

L'échafaud a puni le monstre de ses forfaits , et quoique sa mort n'ait été le résultat d'aucun plan combiné , elle a cependant vengé la Représentation Nationale , qui a prouvé , par son courage , qu'elle a moins redouté le tyran , que le danger de le frapper sans succès.

Son hypocrisie m'a trompé long-tems : ce n'est qu'au retour de ma mission au département de la Manche que j'ai aperçu toute la honte des fers dont il nous avoit enchaînés.

Je me suis , dès ce moment , attaché à la trace de tous ses pas ; j'ai suivi , avec une constance infatigable , toutes ses paroles et ses actions , et j'ai même essayé son courage vis-à-vis de moi , par tous les genres de provocation qui étoient en mon pouvoir.

Le 30 du mois d'août 1793 , pendant sa présidence , je l'ai forcé à respecter l'autorité de l'assemblée qu'il outrageoit , en proclamant des décrets que la convention n'avoit pas rendus ; et , par mon opiniâtreté , l'innocence du général Ferrand a été reconnue (1).

J'ai démasqué , aux yeux de toute la France , les

(1) Avant de lever la séance , Robespierre me dit qu'il étoit étonné que j'eusse soulevé contre lui une partie de l'assemblée , en le traitant de *monsieur* , et

agens odieux qu'il destinoit à être les instrumens de ses fureurs, ou l'appui de sa puissance; *Bouchotte*, et cette armée de complices qu'il avoit dans ses bureaux, ont été, il est vrai, plus puissans que la justice et la vérité; mais ils ont été plus connus.

Le jour qu'il avoit destiné à son triomphe (20 prairial), je me suis indigné des applaudissemens qui marquoient sa présence; et j'ai crié, *que je le méprisais autant que je l'abhorrois*, avec une force d'organe que les applaudissemens n'ont pu couvrir. J'ai porté cette expression de ma haine jusqu'à ses oreilles, toutes les fois que les applaudissemens se sont renouvelés avec affectation; il s'en est plaint, en disant, à la tribune de la Convention, le 8 thermidor, qu'il avoit été insulté par un membre; le jour de la fête de l'Être-Suprême; et il en a demandé vengeance.

Lorsque AMAR et MOYSZ-BAYLE m'appirent, au salon de la liberté, le 24 prairial, en présence de notre collègue Mallarmé et du public qui nous écoutoit, que le décret nationicide du 22 prairial, étoit son seul ouvrage, que les comités n'y avoient aucune part; après leur avoir dit que les comités n'avoient donc pas rempli leur devoir, je leur proposai de dénoncer moi-même à la Convention, un fait aussi extraordinaire: ils m'arrêtèrent par les considérations politiques qui dirigeoient alors la Convention, *la crainte d'une scission précoce et sans succès*.

en disant que je le forcerois à respecter les volontés de la Convention nationale.

Je lui répondis, *tu me connois. Je n'ai point abattu le tyran pour en avoir un autre.*

Depuis cette époque, notre haine a été publique.

J'ai interrogé ROBERT-LINDET, le 6 thermidor, sur l'opinion qu'il avoit d'un monstre qui avoit plongé la République dans un état d'avilissement et de servitude aussi déplorable: Le 7, j'ai parlé à VADIER, des fureurs d'une tyrannie dont nous ne serions plus peut-être en état d'arrêter les progrès: Tous m'ont paru convaincus qu'il falloit encore attendre; et que le moment favorable n'étoit peut-être pas éloigné.

A cette époque, l'acte d'accusation que je préparois contre le traître et ses complices, étoit achevé; FRÉRON qui m'a aidé de ses lumières, Barras, Rovère, Thirion, Courtois, Garnier de l'Aube, Guffroy, et Tallien, ect. m'ont conseillé de l'attaquer *seul*, afin que le succès fut plus certain. Les rôles étoient partagés, plusieurs d'entre eux avoient des discours préparés pour appuyer mon opinion, et combattre avec force les sophismes de Robespierre, mais ils furent d'avis qu'il falloit que le mémoire fût imprimé et distribué une heure avant d'être lu à la Convention nationale: Guffroy s'étoit chargé et avoit promis, dès le 6, de le faire imprimer; et il fut fait, par nous, le serment solennel que si, la vérité succomboit, nous immolerions le tyran en plein sénat.

Des événemens plus heureux ont devancé l'exécution d'un projet dont le succès étoit inévitable, mais dont les suites auroient pu troubler la tranquillité publique.

Le monstre est mort: il a, par son imprudence et son délire, révélé toute la spléreatesse de ses complots et de ses projets liberticides; mais sa chute auroit peut-être moins compromis la liberté des citoyens, si mes conseils eussent été suivis.

Un ordre donné, le 8 thermidor, à 10 heures du

soir , à mon frère , notaire , rue Meslée , de se trouver chez son capitaine , même rue , n^o. 25 , le lendemain à 7 heures du matin , pour service extraordinaire , me fit comprendre qu'il y avoit des projets , et que ces projets étoient dirigés par le chef de la force armée , le complice le plus dangereux , comme le plus coupable du tyran ; j'avois deviné les projets de ce traître , et dès 9 heures du soir , j'avois été au comité de sûreté-générale : en chemin , je rencontrai *Lavicomterie* : je lui fis connoître , en présence de Dubois-Crancé , le danger de laisser en liberté Henriot , commandant , le maire de Paris et l'agent-national de la commune , qui méditoient nécessairement des projets désastreux. *Lavicomterie* étoit seul ; il me promit de transmettre mes observations à ses collègues qui étoient réunis au comité de salut public.

Le lendemain 9 , à une heure et demie du matin , je me transportai aux mêmes comités réunis : ils délibéroient en secret ; je fus obligé de leur écrire ; je leur rappelai les pressentimens que me donnoient des ordres aussi perfides qu'inattendus ; je les pressai de sauver la chose publique par des mesures aussi sages que vigoureuses , contre le général Henriot , le maire et l'agent-national.

Mon frère est mandé le même jour 9 , à quatre heures du matin : il se rend sur-le-champ aux comités ; il leur confirme ce que je leur avois écrit , et la notification d'un ordre aussi précipité , qui , à la vérité , ne lui avoit été communiqué que par son commandant.

Dans la même nuit , les comités eurent les mêmes avis , et de plus précis encore , de la part de notre collègue *FRÉRON* , par l'organe de *CAMBOX*. *Fréron sa*

présenta le neuf, à une heure du matin, dans la salle qui précède le lieu des séances du comité de salut public : il eût beau se faire connoître pour Représentant du Peuple, et dire qu'il venoit donner un avis qui pouvoit sauver la chose publique ; il fut conduit, et se retiroit, le désespoir dans le cœur, orsq' il rencontra Cambon ; il s'ouvrit à lui, et le pressa de communiquer ses vues et ses allarmes, sur-le-champ, aux deux comités, et d'insister pour qu'ils fissent arrêter avant le jour, *Henriot, Boulanger, Lavalette, Dumas, et toute la maison Duplay*, afin que le tyran, frappé de terreur, restât seul dans sa maison, comme Néron dans son caveau ; et que, sans ces mesures de prudence, tout étoit perdu : que *Henriot*, vendu à Robespierre, feroit inmanquablement tirer le canon d'allarme, et exciteroit contre la Convention Nationale une insurrection factice : que, d'ailleurs, lui *Fréron*, venoit d'apprendre que *Dumas*, président du tribunal révolutionnaire, faisoit des préparatifs pour sa prochaine fuite, et que sa femme devoit même partir le lendemain pour la Suisse, avec ses enfans.

Notre prévoyance est écartée : le maire, l'agent-national, le général lui-même, tous ceux enfin que *Fréron* avoit désignés, resèrent libres de continuer, sans aucune surveillance, leurs manœuvres nationicides.

C'est le génie de la liberté qui devoit nous sauver.

Signé, LAURENT LECQUINIE, FRÉRON, BARRAS,
COURTOIS ; GARNIER de l'Aube, ROVÈRE, THIRION,
TALLIEN et GUFFROY.

D I S C O U R S

Qui précède le projet d'acte d'accusation dirigé contre Maximilien-Marie-Isidore Robespierre , député à la Convention Nationale.

Tout est mort sous le joug d'un pouvoir tyrannique.

Si je n'avois, CITOYENS-COLLÈGUES , pour la République un attachement supérieur à toute autre considération , bien des motifs me posteroient à me taire.

Dès ma première jeunesse , ennemi de tout genre d'oppression , de quelque manteau qu'elle se couvrit ; avec l'âge , mon zèle s'est accru à proportion de ce que la tyrannie pesoit davantage sur le peuple ; toujours je l'ai combattue sous les rois et dans la personne de leurs agens : mes actions vous sont connues ; elles le sont de la France et de l'Europe entière.

Aujourd'hui que Capet a subi la peine due à ses crimes , qu'une faction puissante qui vouloit ressusciter la royauté et la tyrannie , a été anéantie , que d'autres ambitieux qui vouloient organiser un gouvernement pour eux , ont péri sur l'échafaud , un seul

Entre nous abuse de la popularité qu'il s'est acquise de la terreur qu'il a su inspirer, pour tromper et égarer le peuple, et se montrer par-tout comme un *régulateur, un protecteur, un dominateur suprême*; cet homme abusant de la confiance que vous lui avez donnée en l'investissant de l'exercice d'une partie de l'autorité nationale, que le Peuple ne vous a déléguée que pour la diriger *en masse*, et jamais pour élever au-dessus de vous une autorité rivale de la votre, *sans bornes et continue*, ce qui est un crime en République; cet homme subjuguant, captant, et en imposant par la terreur même à ses collègues, prétend aujourd'hui se perpétuer exclusivement dans l'exercice des pouvoirs à l'aide d'une autre autorité que celle de la Convention nationale; disons mieux, il prétend être le tyran de la France.

Je sais que dévoiler à vos yeux, à ceux de l'Univers entier, les crimes de ce traître à la patrie, à la liberté, c'est me livrer au glaive assassin dont vous lui avez laissé la direction, en la légalisant dans ses mains nationales; mais mon devoir me l'ordonne : la place de Représentant du Peuple que j'ai acceptée, m'en impose la loi; parler est un crime digne, à ses yeux, du dernier supplice; me taire en seroit un bien plus grand aux yeux du Peuple que je trahirois par mon silence, et aux yeux de la postérité qui nous jugera tous, elle qui ne verroit dans ce silence qu'un lâche qui n'auroit détruit l'ancien tyran que pour courber servilement sa tête sous le joug honteux d'un nouveau maître, méprisé de tous, mais craint.

Mon parti est pris. . . . je fais le sacrifice de ce que

les ames timides appellaient prudence, réputation, sagesse ; j'abandonne ma femme , mes enfans , plus chers sans doute à mes yeux que mon existence , rien ne me coûte pour votre gloire , à laquelle la mienne et celle du Peuple François sont attachées.

Je parle donc , et je dis : comment pourrais-je dévoiler la faction qui veut un *dictateur* , un *tyran* , sans nommer le tyran lui-même ? je le nomme , . . . *c'est Robespierre.*

Je n'entreprendrai point de dépeindre ce tyran astucieux ; ma plume seroit trop foible : je prendrai celle d'un de nos collègues ; il a peint Robespierre d'une façon trop caractéristique pour s'y tromper , et en même-tems pour que vous ne profitiez pas de cette salutaire leçon ; cette pièce qui sera époque dans les annales de la République , mérite bien d'être citée.

» Tout Peuple jaloux de sa liberté , doit se tenir en
 » garde contre les vertus mêmes des hommes qui oc-
 » cupent des postes éminens ; c'est la confiance aveu-
 » gle qui enfante l'idolatrie ; c'est l'idolatrie qui égare
 » l'amour propre , qui réveille l'ambition , qui cor-
 » rompt les ames foibles et disposées à devenir vicieu-
 » ses . Le fourbe Périclès se servit des courus populai-
 » res pour couvrir les chaînes qu'il forgea aux Athé-
 » niens ; il fit croire long-tems qu'il ne montoit jamais
 » à la tribune sans se dire à lui-même : songes que tu
 » as à parler à des hommes libres ; et ce même Périclès ,
 » étant parvenu à s'emparer d'une autorité absolue ,
 » devint le despote le plus sanguinaire.

Cette citation , citoyens , appliquez-la à Robespierre,

et reconnoissez l'homme. Pour moi, j'avouerai que pendant long-tems il a joui de ma confiance; si dans quelques circonstances, elle n'a pas été ébranlée, c'est que je n'ai pu croire qu'il voulût devenir le tyran de sa patrie: j'étois même confirmé dans mon opinion, parce que je n'ai vu dans cet individu que les petits moyens de *l'astuce et de la ruse*, mais jamais aucune grande vue de gouvernement; le seul, l'unique talent que j'ai bien remarqué en lui, c'est l'art machiavélique de diviser les hommes, de semer les défiances entre-eux, de mettre toujours en avant ceux qui ont confiance en lui, de les abandonner ou de les soutenir selon ses vues ambitieuses, ou selon que la disposition des esprits étoit plus ou moins favorable à ses projets; j'avouerai qu'il m'a fait illusion, mes yeux ont été seulement désillés sur son compte à mon retour du département de la Manche, en août dernier (vieux style.)

L'intérêt public m'ordonne aujourd'hui d'attaquer ouvertement ce déserteur des droits du peuple. Pour le faire avec quelque succès, je ne prendrai d'autre témoin que lui même; mes preuves seront ses propres œuvres. Pourra-t'il se plaindre de ce que je l'oppose à lui-même, et que je le juge par ses actions comparées à ses écrits? Je vous citerai donc ses principes, lorsqu'il n'étoit qu'aspirant à la tyrannie, qu'il exerce *audacieusement* aujourd'hui, tyrannie qu'il craignoit avec raison dans un autre, et vous comparerez ses ouvrages avec les décrets qu'il vous fait rendre chaque jour, les exécutions arbitraires et sanglantes qu'il provoque, l'état affligeant, désespérant même où il réduit chaque famille, chaque individu, chaque défenseur de la patrie; et vous jugerez alors si Pitt et Cobourg, dont il

nous berce sans cesse, ont de meilleurs amis que lui dans la République et dans nos armées.

Vendu lui-même, par sa dévorante ambition, à ces ennemis du nom François, Maximilien Robespierre ne vous parle si souvent d'eux que pour vous faire prendre le change, en vous disant ; *mes jours sont menacés par eux ; ils dirigent les poignards qui se lèvent contre moi* ; lorsque ce traître sait bien que lui seul les prépare et les aigaise par sa conduite artificieuse, cruelle, tyrannique, contraire à tous les principes de morale, de justice, de probité, de raison et d'humanité ; quoiqu'il vous crie à tête-tête que toutes ces vertus sont à l'ordre du jour.

Ne soyez point étonnés de voir toutes ces monstruosités ; toutes les fois qu'abjurant les principes éternels de la liberté des opinions, de l'égalité républicaine, les représentans d'un grand peuple, oubliant leurs devoirs, abandonnant les rênes du gouvernement qui leur sont confiées, concentreront dans un petit nombre d'entr'eux la souveraineté du peuple, attribueront à ce petit nombre le droit de *vie et de mort* sur tous, et sur eux mêmes, le droit provisoire d'incarcérer, d'accuser, sans même être entendue, telle victime qu'ils voudront choisir parmi nous ; alors la passion tyrannique de dominer s'emparera nécessairement de ces mêmes hommes, des républicains les plus purs, de ceux-là mêmes qui nés dans le sein de la liberté, accoutumés à vivre dans l'égalité qui en est le fondement, nourris dès l'enfance dans la haine de tout assujettissement et de toute dépendance, semblent devoir être inaccessibles à

toute idée de vexation ou d'oppression. Pourquoi ce changement, me direz vous ? Parce que d'une part , il y a dans le commandement et dans la domination une force violente qui entraîne, qui arrache même les hommes les plus vertueux aux principes qui faisoient leur caractère naturel ; et que de l'autre il y a dans le cœur de l'homme un penchant furieux pour s'assujettir ses égaux , pour les dominer avec empire , pour les porter aux derniers excès de violence et de cruauté, et pour leur faire oublier en même-tems toutes les loix de la nature et de la justice , aussi-tôt qu'il trouve la plus légère résistance à ses volontés.

Chez tous les peuples du monde , dès qu'on a eu la foiblesse de confier une autorité sans *bornes et continue* à une compagnie de gouvernement , le Peuple a fait l'épreuve de cette triste vérité ; car toujours le premier soin de ceux qu'on met à la tête du gouvernement *est de conspirer* pour se perpétuer , universellement , persévérément et uniformément contre ceux qui les ont institués ; persuadés que le *droit de vie et de mort* qu'ils ont sur tous leurs concitoyens , sur ceux-là-même qui les ont nommés, suffira seul pour semer, avec la crainte, la division entre tous , seul moyen, mais inmanquable, de se maintenir dans leur puissance.

Robespierre , le plus astucieux des tyrans, leur modèle et leur régulateur, étoit si bien persuadé de ces grandes vérités, qu'en 1792, dans un tems où il voyoit une nouvelle tyrannie s'élever dans la personne du traître Lafayette , il posoit en principe :

» (1) Toute loi qui impose à l'homme une privation
» ou un fardeau inutile, est un acte tyrannique; tout
» homme qui exige ce que la loi ne prescrit pas, est un
» tyran. Tout excès de sévérité dans les peines est un
» crime social.

(2) » Tout pouvoir arbitraire et tyrannique dans les
» jugemens est un attentat contre l'innocence et
» contre la liberté publique et individuelle. Jamais la
» tyrannie ne peut former l'état ni la liberté.

» Celui qui a le pouvoir de vie et de mort sur ses
» semblables, est maître absolu d'eux; on est criminel
» ou innocent selon sa fantaisie; la justice dans ses
» mains est l'obligation de faire tout ce qui convient
» le plus à ses intérêts; elle n'est autre chose que la
» servitude la plus absolue: quelque funestes que ses
» volontés puissent être au salut de la patrie et aux
» droits du peuple; elles sont sacrées comme la loi,
» et irrésistibles comme la foudre.»

Telle est la peinture vraie que Robespierre faisoit
alors de l'abus qu'il craignoit avec raison qu'on ne fit
d'un droit trop étendu.

Eh bien! citoyens-collègues, nous l'avons accordé
(ce droit de vie et de mort) à un petit nombre d'entre
nous, nous leur avons prorogé ces pouvoirs contre
toutes les règles de la saine politique; nous avons ac-
cordé ce que nous n'avions pas le droit d'accorder;

(1) Page 69 du défenseur de la constitution par
Maximilien Robespierre N^o. 2.

(2) *Idem*, page 71 et 72 N^o. 2.

par là, nous avons livré le Peuple Français à un tas de petits tyrans subalternes, sous le nom de commissaires nationaux, autres que les représentans du Peuple : et comment sont-ils choisis ? C'est par l'influence du *royal dictateur*, qui semble s'être réservé exclusivement ces nominations, et pour ainsi dire, cette nouvelle feuille de bénéfices, afin de multiplier le nombre de ses créatures, et de faire consacrer ensuite son système de domination.

Quant à nous, citoyens collègues, en donnant des pouvoirs aussi étendus, en souffrant qu'ils soient ensuite délégués à d'autres qu'à des représentans du Peuple, nous avons manqué à nos devoirs à la représentation nationale et au Peuple François, et quoique *l'intention seule* puisse caractériser une faute et sa nature, et qu'on ne puisse soupçonner la nôtre, puisque nous en sommes les premières victimes, cependant l'univers entier dira à jamais, que, seuls, nous sommes les auteurs des malheurs de la France et de l'avilissement de la Convention nationale, par cela même que nous avons perpétué les pouvoirs dans les mêmes mains : aussi ce vice est-il facilement apperçu, malgré la dissimulation profonde du protecteur dont l'unique étude est de nous mettre sans cesse en opposition les uns avec les autres, et dont la seule ambition est de se servir de nos cadavres sanglans pour monter à la puissance suprême, sous un nom hypocrite qui n'effarouche point le Peuple : il ne vous flatte aujourd'hui, il n'a carressé un instant une portion de cette assemblée, qu'il a naguères, (et toujours dans les mêmes vues personnelles) poursuivie avec tant d'acharnement, que pour se la rendre favorable dans cette occasion, afin

d'acquérir la majorité pour écraser la Montagne, sauf, après ce succès, à retourner sa fureur contre ces mêmes députés qu'il briserait alors comme *un instrument inutile*.

Voilà, n'en doutez point, citoyens collègues, les ressorts de sa politique; le comité de salut public nous l'a dit à cette tribune par l'organe de Barrère :

» Depuis 1789, chaque section a tour-à-tour employé le système de la séduction ou de la terreur: c'est l'art constant de la tyrannie et des oppresseurs du monde, c'est celui de Maximilien Robespierre.

Citoyens collègues, il ne vous embrasse que pour vous étouffer; ne soyez pas assez ennemis de vous-mêmes et de la représentation nationale qu'il veut dissoudre par notre perte commune, pour être un instant les dupes de ce manège hypocrite et scélérat; il est découvert, le piège où il vouloit nous enlacer: son but n'a jamais été que de nous désunir, en prêchant l'union, et d'avilir la Convention nationale, en feignant de proclamer pour elle les respects de la terre.

Tirons le rideau sur des erreurs qui ont pu devenir funestes à la chose publique; le plus sûr moyen de les expier est de nous réunir tous aujourd'hui, et de ne former qu'un faisceau pour la sauver.

La Convention nationale entière doit se prononcer dans cette circonstance; il y va de sa sûreté et de sa gloire immortelle.

Je ne vous peindrai point ici la position où se trouvent soixante-treize de nos collègues, qui, certes, ne sont *pas tous coupables*, et qui peuvent être, d'un instant à l'autre, victimes des caprices du

tyran qui nous domine tous. Mais, si nous jettons les yeux sur notre propre position, sur celle du Peuple François, qu'y verrons-nous aujourd'hui que la stupeur, la terreur règnent dans tous les cœurs ? nous y rons une assemblée Représentative nulle, un Peuple esclave et avili sous la verge du dictateur.

Pour moi qu'aucune crainte ne peut arrêter, qui ne courberai jamais la tête sous aucune autorité, qui ne seroit pas celle de la Convention Nationale elle-même, je renouvelle ici ma profession de foi de 1789. Que dis je ? celle de mon enfance.

(1) » Je n'aime pas plus le Cromwel Robespierre que
» Louis XVI ; je ne puis pas plus supporter le joug du
» Dictateur que celui de Capet. »

Éh ! que m'importe à moi, qu'importe au Peuple François qu'on ait détruit l'ancien tyran, si un nouveau a pris sa place ? qu'on ait renversé la Bastille, si des milliers de nouvelles prisons couvrent aujourd'hui la surface de la République ? (1) « Si le droit de pétition est anéanti, si la liberté de la presse, celle des opinions, le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, sont devenus des crimes ; si chaque jour on attente à la liberté individuelle des citoyens ; si on laisse déployer, contre un Peuple alarmé, une barbarie qui contraste, qui enchérit même sur celle de nos anciens tyrans ; si la France ne présente plus à mes regards étonnés que la perspective affreuse d'un théâtre ensanglanté par la main des bourreaux ; si chaque famille n'offre que le spectacle déchirant de la désolation : des femmes privées de leurs

(1) page 7 du numéro première.

maris , des fils de leurs pères, des filles de leurs mères, des enfans au berceau, abandonnés de la nature entière; et au milieu de ce théâtre d'horreur, le dictateur rayonnant de joie , arrivant du lieu des exécutions , pour ordonner froidement le plan de nouvelles prisons, pour méditer en cannibal, et faire décréter, sous le nom de loix, des assassinats juridiques, pour trouver un contre-révolutionnaire dans chaque citoyen; en un mot pour imaginer des crimes et des conspirations d'un nouveau genre, afin de s'entourer de monceaux de victimes.

Qu'on ne croie pas cependant que je veuille substituer, sur-le-champ, au gouvernement actuel l'établissement de la constitution : non ; tant que durera la lutte établie entre les tyrans et les amis de la liberté, tant qu'une guerre à mort existera entre les patriotes et les ennemis implacables de la révolution, le régime révolutionnaire doit être maintenu ; mais aussi ce gouvernement ne doit jamais s'écarter des principes éternels de la justice ; il ne doit point exalter chez les hommes les passions les plus haineuses et les plus viles : on ne doit plus voir chez l'habitant paisible l'enfant égorgé sur le sein de sa mère, elle-même ensuite indignement massacrée ; on ne doit plus voir la torche incendiant l'étable, la chaumière, la cabane du pauvre, sans distinction d'avec le château, le palais du riche ou du noble contre-révolutionnaire ; on ne doit plus voir entassés dans des bateaux, s'entrouvrant à dessein, des milliers de malheureuses victimes, précipitées au milieu des flots, après avoir été arrachées à leurs foyers, et contre lesquels aucun jugement préalable n'étoit intervenu. Sans doute le régime révo-

lutionnaire doit être maintenu , mais jamais il ne doit prêter des armes à l'arbitraire , à la tyrannie , à la cruauté ; il doit être terrible aux méchans , aux conspirateurs , accessible aux bons , à l'innocence , et *juste* envers tous.

Ces crimes affreux dont je vous retrace ici l'effrayant tableau , citoyens collègues , il faut qu'ils vous soient connus , il faut qu'ils le soient de l'univers entier , ce sont les crimes du tyran qui nous opprime tous.

Mais , qu'importeroit au Peuple François le supplice d'Appius si ses complices ne voient pas avec lui s'écraser sa puissance ? qu'importe que Pisistrate soit immolé , si Athènes laisse subsister les autres tyrans ? qu'importe enfin que Brutus poignarde César , si de petits Antoine ont le tems de s'emparer de son sceptre et de ses dépouilles afin de mieux opprimer le peuple et le sénat ?

Le tems de dire les grandes vérités est arrivé ; on vous abuse , citoyens collègues , avec des grands mots de vertu et de probité , c'est le machiavélisme le plus profond qui est à l'ordre du jour.

(1) » le mépris des hommes et de la déclaration des droits , le règne de l'astuce et de l'intrigue ont corrompu les principes régénérateurs sur lesquels seuls la liberté repose ; toutes ces atrocités prennent chaque jour une nouvelle force en proportion de l'autorité qu'acquiert le dictateur . Si tous ces maux planent sur la surface de toute la France comment alors ne pas s'écrier ? Qu'ils sont cruels et perfides ces hommes (2) » qui nous ont trompés , en

(1) Page 34 no. 1er.

(2) Pages 34 35 et 36 du numéro premier.

» nous traçant de si brillantes peintures de la liberté
 » pour capter notre confiance, s'emparer du pouvoir
 » pour nous livrer aux ennemis du nom Français,
 » où après avoir abattu toutes les têtes énergiques, se
 » présenter comme des maîtres et élever sur les ruines
 » communes de la patrie une tyrannie légale, le pire
 » de tous les despotismes.

Quia enfanté tous ces malheurs, citoyens collègues ?
 notre confiance aveugle. Qui a donné à ce traître le
 tems de s'accroître au point où il est parvenu aujour-
 d'hui ? notre pusillanimité Qui a neutralisé ainsi toutes
 les opérations de la Convention nationale notre in-
 souciance qui a subjugué ; on pourroit presque dire
 anéanti la grande majorité des membres qui la com-
 posent (1) » le langage enfin de ces faux patriotes qui,
 » à force d'éblouir nos yeux des emblèmes de la liber-
 » té, d'assourdir nos oreilles de son langage, de se
 » donner pour les seuls modèles d'un civisme pur et
 » exclusif, d'avoir toujours à la bouche les mots
 » *peuple, liberté, égalité*, sont parvenus à nous les
 » ravir, sans que nous nous en appercussions, ou
 » plutôt sans que nous eussions eu le courage d'éclair-
 » rer le peuple séduit par ces grands mots de liberté
 » et d'égalité.

» (2) Mais si, sans rassurer le peuple et nous-mêmes,
 » (contre la conspiration dictatoriale) » nous voulons
 » avoir toujours les yeux fermés, abandonner, trahir
 » et perdre ceux d'entre-nous qui ont le courage de
 » nous dire hautement des vérités, que nos cœurs

(1) Page 77 et 78 du numéro 2.

(2) Page 31 du numéro premier.

» notre raison et notre conscience nous reprochent
 » à chaque instant de notre vie ; si nous voulons rester
 » continuellement dans cette cruelle alternative, ou
 » de nous laisser égorger tour-à-tour, ou d'être traités
 » comme des séditeux, que nous reste-t-il que de
 » tendre la gorge au fer des assassins, ou au glaive de
 » la tyrannie dictatoriale » ?

» (1) Mettons donc à profit notre propre expérience,
 » pour réparer les erreurs funestes où le tyran nous a
 » plongés, et gardons-nous bien de croire que les desti-
 » nées du peuple françois sont attachées à quelques
 » hommes. Gardons-nous bien de redouter le choc des
 » opinions et les orages des discussions politiques qui
 » ne sont que les douleurs de l'enfantement de la liberté.
 » Ce seroit l'écueil de l'esprit public, et la sauve-garde
 » de tous les crimes. Elevons nous une fois pour toutes
 » à la hauteur des ames antiques ; songeons que le
 » courage et la vertu peuvent seuls achever cette
 » grande révolution : (2) craignons notre penchant à
 » l'enthousiasme ; mettons nous en garde contre la
 » gloire de tout *individu qui veut primer*, sachons
 » découvrir toutes les routes que l'ambition et l'intri-
 » gue peuvent se frayer pour parvenir à leur but,
 » songeons souvent à l'ascendant que peuvent usurper
 » au milieu d'une révolution ceux qui disposent des
 » forces de l'état. (3) Consultons l'expérience des na-
 » tions, et représentons nous quelle seroit et quelle
 » est dès aujourd'hui la puissance d'un chef de parti
 » habile à capter la bienveillance des citoyens, l'idolâ-

(1) Page 37 du premier numéro.

(2) Page 35 et 36 du numéro premier.

(3) Page 36 du numéro premier.

trie des armées par les chefs nommés de son choix, sans même qu'ils soient connus de la Convention nationale, la nomination des représentans du Peuple près de ces mêmes armées et dans les départemens, l'inspection immédiate de leur conduite dans ces missions, le droit de les accuser, excuser et absoudre, la nomination des délégués chez les puissances étrangères, celle de tous les chefs d'administrations politiques, civiles, militaires, judiciaires, sans autre règle que sa volonté: représentons nous cet homme (vrai dictateur) tel qu'il existe parmi nous, » arrivant, comme il s'exprime lui-même, au milieu d'un Peuple avili, épuisé, affamé, » fatigué, égorgé » l'assemblée dans la stupeur et l'étonnement comme elle n'y a été que trop souvent cet homme entouré de son cortège civil, administratif, militaire, judiciaire, de ses subordonnés, de toute la force dont Paris offre le point de réunion, « que » cet homme se montre alors à la France agitée comme un libérateur, réunissant avec lui la force de tous les partis contre l'égalité; qu'il nous laisse appercevoir au milieu de tout cet appareil, un ciel plus calme et moins d'orages, que lèrons nous? » Sans doute nous ne fléchirons pas le genou sous la verge despotique de ce traître, et nous n'invoquerons pas avec acclamation les fers qu'il vont bien nous donner; Nous mourrons: mais non, vous ne mourrez point. tout me dit que la République triomphera: tout me dit que le régulateur suprême périra au moment même où il voudra essayer sur son front le bandeau royal. La liberté ne sera point anéantie, non. Le peuple est là; il vous sauvera, il se sauvera lui-même.

C'est en vain que les ennemis de la patrie vous di-

roient que le peuple Français ne fera plus d'efforts en faveur de la liberté, que depuis cinq ans son espoir a été trompé, qu'il n'a vu dans la plupart de ceux qui s'étoient d'abord montré pour ses plus ardens défenseurs, que des traîtres, des perfides, des ambitieux, et qu'il s'est écrié dans son désespoir : faisons les se dévorer entre-eux, que la foudre du ciel les disperse et les écrase, que les foudres et les ambitieux disparaissent; ce n'est qu'alors et seulement alors que la nation sera véritablement régénérée, et que la sagesse des loix ramènera le respect de la justice, le calme, la sécurité, et les autres vertus pratiques, et non pas ces vertus chimériques qui ne sont aujourd'hui que dans la *bouche* et dans les rapports perfides et mensongers des intrigans et des hypocrites qui se sont emparés du pouvoir.

(1) » Quiconque connoît le Peuple François sçait
 » qu'il n'est pas au pouvoir d'un insensé ou d'un
 » mauvais citoyen de se soulever contre les loix qu'il
 » aime, encore moins contre les mandataires qu'il a
 » choisis et contre la liberté qu'il a conquise.

Le langage que je tiens ici n'est pas nouveau, c'est celui de Robespierre lui-même en 1792; et il ajoutoit, pour prouver ce qu'il avançoit :

(2) » La reine du monde est l'intrigue; le droit de
 » la force qui régit l'espèce humaine n'est autre chose
 » que le droit de la ruse; des troupeaux nombreux

(1) Page 405 du numéro 9. des lettres de Maximilien à ses commettans.

(2) Page 115 et 114 du numéro 3 du défenseur de la constitution.

» sont conduits par un enfant , et les nations sont as-
 » servies par des hommes perfides et corrompus , qui
 » ne sont que des enfans malicieux : quelle puissance
 » ou quel génie pourroit enchaîner un grand Peuple ,
 » s'il connoissoit sa force, sa dignité, ses droits , et
 » sur-tout les manœuvres que la tyrannie emploie pour
 » le dépouiller et pour l'opprimer ? D'une part, l'igno-
 » rance, les préjugés, l'imbécile crédulité, de l'autre,
 » la perfidie, l'ambition, tous les vices et quelques
 » talens ; voilà les élémens dont se composent la ser-
 » vitude et la misère du genre-humain.

» Notre révolution a-t-elle anéanti cette loi com-
 » mune ? Non. Quels étonnans contrastes elle présente
 » aux yeux de l'observateur philosophe ! Quelle étoit
 » sublime par ses principes et par son objet ! quelle est
 » chétive par ses effets actuels, par le caractère des
 » hommes qui l'ont arrêtée, par celui-là même de la plu-
 » part des hommes qui l'avoient préparée ! Que la nation
 » françoise fut grande dans son réveil ! quelle fut im-
 » prévoyante, foible, crédule dans son repos, et plus
 » encore dans le choix de ses agens ! Quelles magni-
 » fiques promesses faites à l'humanité, et quelles in-
 » fâmes trahisons envers la patrie ! quelle superbe mo-
 » rale, et quelle profonde perversité ! Quelle carrière
 » ouverte au génie et à la vertu ! et quelle multitude
 » de lâches achetés et de misérables charlatans !

(1) » Citoyens-collègues, devons-nous désespérer de
 » nous-mêmes ? Non. Le nombre des intrigans est
 » grand et infini ; leur corruption, leur ambition est
 » extrême ! la fureur et la perfidie du nouveau tyran

(1) Page 115, numéro 3.

» est sans bornes ; mais le peuple est bon , la cause de
 » l'humanité est sainte , et le ciel est juste ; de l'excès
 » de nos maux naîtra le remède. Hâtons-nous , en ces
 » momens , d'en approfondir la cause et d'en bien con-
 » noître les auteurs ». Nous les reconnoîtrons ces hom-
 » mes pervers , à l'exaltation de leurs opinions ; protec-
 » teurs et valets tout-à-tour , (1) » ils ne voyent , dans la
 » révolution , que l'heureuse occasion de monter à la
 » fortune et au pouvoir. Ils n'accroissent quelquefois
 » l'autorité de leurs rivaux que pour s'en en parer ; et
 » ils osent déjà entrevoir dans l'avenir la possibilité de
 » se substituer à leur place.

(2) » Ces hommes faux colorent leurs opinions d'une
 » teinte de patriotisme plus prononcé ; toujours ils se
 » disent les défenseurs exclusifs des droits du peuple ;
 » ils étalent de beaux principes pour parvenir à de
 » fausses conséquences ; ils abusent de la confiance du
 » peuple pour le tenir endormi , jusqu'à ce qu'ils aient
 » eu le tems de river les chaînes nouvelles qui doivent
 » à jamais le tenir asservi.

» (3) Habiles autant que perfides , ils abusent de
 » leur ascendant sur les patriotes craintifs et peu éclairés,
 » pour les entraîner ; ils sèment par-tout la ter-
 » reur et la prévention pour déterminer le peuple , la
 » Convention elle-même à immoler à chaque instant (1)
 » les principes aux circonstances , la liberté à la poli-
 » tique ; sans cesse ils répandent la division , la défian-
 » ce , l'imposture , ils insinuent avec art le poison de

(1) Page 116 , numéro 3. du défenseur de la const.

(2) Page 117 , numéro 3. *Idem.*

(3) Page 118 , numéro 3. *Idem.*

» leurs opinions insidieuses, pour s'assurer le succès
 » des funestes résolutions qu'ils proposent; d'abord,
 » à la société mère dont ils ont comprimé, enchaîné
 » les suffrages par la terreur, et ensuite à la tribune
 » de l'Assemblée Nationale, réduite par l'effet de
 » la crainte, depuis six mois, à un état effrayant de
 » nullité; chaque jour ils s'éloignent davantage des
 » principes de la liberté qu'ils avoient d'abord profes-
 » sés; ils cherchent à les effacer de l'esprit des hommes
 » auxquels ils voudroient faire oublier la déclaration
 » des droits, et obscurcir cette éclatante lumière qui,
 » seule doit guider tous les pas des législateurs; c'est
 » à eux qu'est principalement confié l'infernale emploi
 » de calomnier les représentans du peuple dans les
 » cercles, dans les sociétés populaires, au lieu de le
 » faire à l'Assemblée Nationale, ou dans les comités
 » chargés d'instruire sur les plaintes ou justes récla-
 » mations des citoyens; ce sont eux qui épuisent
 » toutes les ressources de l'intrigue pour diviser les
 » patriotes, tromper l'opinion, altérer l'esprit public,
 » et préparer insensiblement l'exécution de leurs
 » coupables projets.

Ne perdons jamais de vûe, citoyens collègues, que
 l'unique but de notre révolution est la conservation des
 droits imprescriptibles de l'homme, *la liberté de la presse*
et celle des opinions des représentans du Peuple; ramenons la donc toujours vers ce but sacré, et réta-
 blissons, par un décret à jamais mémorable, ces droits
 trop long tems usurpés par la force et par la tyrannie.

(1)» Souvenons nous que quiconque veut attirer à

(1) Page 163 numéro quatre.

» lui une puissance immense , ne l'obtient jamais
» qu'aux dépens de la liberté publique; et , dès-lors ,
» il est l'ennemi de la Nation , de l'humanité , et le
» tyran de la Patrie.

(1) » Souvenons-nous que quand le gouvernement dé-
» génère en tyrannie , alors le pacte public est rompu ,
» la Nation entière est en guerre contre le tyran et ses
» complices ; elle rentre à son égard dans tous les droits
» de la nature ; c'est d'après les principes de la loi na-
» turelle qu'il doit être puni , et non d'après des lois
» que lui-même a violées.

(2) Le droit de frapper le tyran et ses complices est
» reconnu de toutes les Nations ; l'admiration des
» siècles met au rang des traits les plus sublimes de la
» vertu cette action de courage.

Ces principes sont les vôtres , citoyens-collègues ; ce
sont ceux de tous les François , ne les oublions jamais.

(3) » Les loix justes , les loix sages , s'accordent avec
» les principes de justice et de morale qui sont la
» base de la société humaine : les loix funestes , les
» loix insensées , les loix rétroactives , de quelque
» voile d'intérêt général qu'on les couvre. les loix des-
» tructives de l'ordre public , sont celles qui s'en éloi-
» gnent. Ces principes sont gravés , par la nature ,
» dans le cœur de tous les hommes ; pour les sentir ,
» pour les connoître , il ne faut qu'une âme droite et
» un caractère moral ; cette seule vérité explique tous
» les phénomènes de notre révolution. »

(1) Lettres de Maximilien , page 197.

(2) Page 199 *idem* , numéro 5.

(3) Page 164 , numéro quatre.

(1) » Soyons persuadés que les vrais , que les seuls
» défenseurs de la liberté , ne sont ni des homme exa-
» gérés , ni des héros , ni des perturbateurs du repos
» public ; ce sont des hommes honnêtes et purs en ré-
» volution , des hommes qui ne sont point assez
» dépravés pour immoler le genre humain à leur in-
» térêt , à leur ambition. Ceux qui enchainent les
» peuples à force d'art , d'hipocrisie , et par la terreur ,
» sont des fripons , des brigands , des tyrans.

Quel autre nom donner à ceux là qui , à la faveur d'un
masque de civisme , trompent une nation entière , et par
des conseils perfides , surprenent au sénat des décrèts
qui recèlent les germes funestes de la tyrannie et de
toutes les calamités , assassinent la génération présente
et les races futures ?

(2) » Robespierre , tu es mille fois plus coupable que
» tous ces monstres , parceque tu immoles à ta crimi-
» nelle ambition , à ta lâche cupidité , le peuple qui t'a
» choisi , parce que tu sçais envelopper , dans des phrases
» insidieuses , le poison de tes opinions perfides ; peu
» s'en faut qu'on ne t'appelle encore un député
» patriote , parceque tu peux encore aujourd'hui in-
» voquer , dans la tribune de la convention nationale ,
» le nom sacré des lois que tu profanes , pour in-
» sultier aux vrais patriotes , pour égorger l'innocence
» et opprimer la liberté.

(3) Qu'un citoyen arrache un autre citoyen à la
» misère ou à la mort , personne ne lui conteste le

(1) Page 165 , numéro 4.

(2) Page 167 numéro quatre.

(3) Page 168 , numéro 4.

» tribut d'éloges qu'il mérite ; quelque fois même il est
 » récompensé ; mais qu'un homme veuille éclairer un
 » grand peuple, le délivrer de la servitude et de l'op-
 » pression où de nouveaux tyrans le réduisent, sans
 » examen, sans vouloir l'entendre, on le déclare
 » séditieux, conspirateur, et il est égoïgé. Pourquoi
 » cette différence ? parceque la vertu privée n'allarme
 » point le tyran, et que la vertu publique attaque
 » directement sa foiblesse, son orgueil, son despotisme
 » et ses crimes.

» O hommes stupides et pervers, que votre justice
 » est barbare ! que votre sagesse est absurde ! que votre
 » probité est perfide et lâche ! pour être innocent à
 » vos yeux, il suffit donc de monter au plus haut degré
 » de scéléatesse ; et ce que vous méprisez dans le
 » crime, c'est moins sa turpitude naturelle, que l'état
 » de misère ou de nullité de celui qui le commet ;
 » qu'il se montre à vous, environné de la force et de
 » la puissance, vous vous prosternés devant lui, et
 » vous l'adorez comme la vertu. »

(1) Tel est l'intérêt du despotisme, telle est aussi son
 » influence, qu'il anéantit, pour ainsi dire, la jus-
 » tice et la raison humaine, pour lui substituer une
 » raison et une justice faite pour lui seul, dont le code
 » n'est que le mélange monstrueux de la vérité et de
 » l'imposture, qui ne parlent que pour consacrer
 » ses forfaits, qui n'agissent que pour cimenter sa
 » puissance. Le despotisme corrompt jusqu'aux pen-
 » sées, jusqu'aux sentimens les plus intimes des
 » hommes qu'il opprime. Comme Poliphème, le des-

(1) page 168 et 169, numéro 4.

« potisme dévore ses esclaves ; comme Circé , il les
 » change en bêtes immondes et stupides. Tel est pour-
 tant l'état actuel du peuple françois dans l'intérieur
 de la République , depuis plusieurs mois.

(1) Que la situation d'un peuple , qui veut passer de la servitude à la liberté est critique , sur tout depuis que la porte est ouverte à tous les genres de délations ; que le dénonciateur , toujours ignoré , peut perdre le patriote le plus pur et le plus prononcé ; depuis que la délation est la seule voye de parvenir aux places , et le moyen banal de faire oublier ou la froideur ou la haine qu'on a eû dans l'origine pour la révolution ; depuis que l'impunité accompagne presque toujours les délations même les plus scélérates : c'est depuis ce tems , sur tout , que tous les hommes vils se sont levés , qu'ils empruntent à force de bassesses et de fourbaries les formes que les circonstances exigent , qu'ils s'emparent de la confiance du peuple pour le trahir ; et qu'apeine l'ont-ils , cette confiance , ils l'égorgent par le fer même des citoyens : ils rendent des honneurs divins aux bourreaux du peuple ; ils forcent la loi à devenir complice de leurs assassinats : enfin le tyran est parvenu aujourd'hui à réunir dans ses mains , et dans celles de ses agens la puissance , les trésors , la force et les armes ; le peuple n'a que la misère et la justice céleste , qu'il invoque à grands cris : il triomphera.

N'oublions jamais , citoyens collègues , que le peuple françois n'est pas représenté lors qu'une partie de ses délégués peut être privée arbitrairement du droit de

(1) page 171 , numéro 4.

suffrage ; la représentation nationale ne consiste pas , dans la présence des mandataires , mais dans la faculté dont ils jouissent de discuter les intérêts du Peuple.

Chaque représentant tient ce droit de la nature elle-même et non de l'assemblée dont il est membre ; loin que la majorité puisse l'enlever à aucun individu , son premier devoir est de le respecter ; elle ne peut le blesser , sans détruire sa propre autorité. S'il en étoit autrement , le corps représentatif substituerait la volonté particulière à la volonté générale ; il ne seroit pas le délégué , mais le tyran de la nation ; les factions et les cabales prendroient la place des principes , et de l'intérêt public

Tels sont les principes accusateurs que je trouve contre le tyran dans ses propres ouvrages. Il doit être maintenant jugé et condamné dans l'opinion publique et dans la votre , si vous comparez ses forfaits à ses maximes.

Dieu puissant , cette cause est la tienne ; défends toi-même les loix éternelles que tu gravas dans tous les cœurs ; absous ta justice accusée par le triomphe du crime et par les malheurs du genre humain ! que la convention nationale ; que le peuple françois , que les nations se réveillent au bruit de la foudre que tu lanceras sur le nouveau tyran et sur ses complices.

(1) Pages 178 et 170 du numéro 4 du défenseur de la constitution.

P R O J E T

D'ACTE D'ACCUSATION.

Je conclus au décret d'accusation contre Maximilien-Marie-Isidore Robespierre;

1°. Pour avoir comprimé les citoyens par la terreur et par des ordres arbitraires d'emprisonnemens mis à exécution :

2°. Pour avoir étendu ce système de terreur, jusques sur les membres de la convention nationale, en faisant contr'eux des listes de proscriptions qu'il a fait circuler par ses agens; (notamment par le nommé Tachereau) ce qui a produit un tel effet, que plus de soixante députés ont été réduits dans un état de stupeur qui ne leur permettoit plus de coucher chez eux :

3°. Pour avoir, par ce même système de terreur, tellement subjugué la liberté des suffrages et des opinions des représentans du peuple, que, depuis quatre mois, aucun membre n'osoit émettre son vœu, sans s'exposer au danger évident d'être traité; (par ce même Robespierre) de scélérat et de conspirateur. ()

4°. Pour avoir également anéanti la liberté des suffrages, à la société des Jacobins, y avoir fait exclure,

(1) Séance du 14 Prairial.

et admettre qui bon lui sembloit ; au point que nombre de députés de la convention nationale ont été rayés de la société , sans qu'il voulût permettre qu'ils fussent entendus :

5°. Pour s'être érigé , dans cette société , dont on connoit l'influence , en seul et suprême juge des qualités qui constituent le patriote :

6°. Pour avoir anéanti la liberté de la presse , afin de retenir , exclusivement à soi , le droit de faire annoncer , par les journaux , toute autre chose que ce qu'il avoit dit , soit aux séances de la convention , soit à celles des Jacobins.

7°. Pour avoir provoqué le rapport de plusieurs décrets tendants à la tranquillité publique ; entre autres celui du 27 du premier mois qui ordonnoit qu'aussi-tôt l'arrestation d'un citoyen , le procès-verbal contenant les motifs lui fut délivré , porté sur l'écrou et envoyé au comité de sureté générale de la convention sous trois jours , à peine , etc.... pour avoir , par le rapport de cette loi sage et de justice éternelle , ouvert la porte à toutes les passions , à toutes les haines , à toutes les vengeances particulières ; avoir ainsi comprimé la droiture , l'humanité et l'énergie si naturelles au peuple françois ; et fait , enfin , plus d'ennemis à la république que tous les aristocrates réunis , en sacrifiant une quantité immense de patriotes qui ont péri , comme de vrais coupables , tandis qu'ils n'avoient fait que réclamer contre son système de tyrannie et d'oppression :

8°. Pour avoir extorqué et fait rendre beaucoup de décrets contraires aux vrais intérêts du peuple françois ; en s'opposant , avec menaces , à leur ajournement ,
impression

impression et discussion préalables , nonobstant le vœu clairement exprimé de nombre de membres de la convention nationale :

9°. Pour avoir, *seul*, rédigé la loi du 22 prairial, sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, et au mépris des décrets qui en ordonnoient impérieusement la communication à ses collègues des comités de salut public et de sûreté-générale, de n'avoir communiqué qu'à Couthon le projet de cette loi, qui devoit livrer tous les François à sa férocité.

10. Pour avoir voulu, lors de la présentation de la même loi, la faire passer sans discussion préalable, et être descendu, avec fureur, du fauteuil de président pour fermer la bouche à quiconque exprimeroit une opinion contraire, notamment à deux membres, Ruamps et le Cointre de Versailles, qui ont demandé l'impression, la distribution et l'ajournement à deux jours, pour la discussion de cette loi, et qui ont ajouté que si elle passoit, sans être discutée, il ne restoit plus qu'à se brûler la cervelle.

11. Pour avoir méchamment et insidieusement prétendu, que la demande d'impression et d'ajournement *compromettoit évidemment le salut de la patrie*: que c'étoit la suite d'une opinion lâche et criminelle de l'aristocratie, qui, depuis le commencement de la révolution, n'a cessé de demander directement ou indirectement une amnistie pour les conspirateurs et les ennemis de la patrie :

12. Pour n'avoir consenti qu'avec peine à la discussion lorsqu'il a vu que l'opinion des deux préopinans étoit assez vivement appuyée, et avoir exigé, avec l'ex-

pression de la colère, qu'elle se fit sur le champ et sans désespérer ; » alléguant que cette loi n'étoit ni » plus obscure ni plus compliquée que celles que les » comités proposoient pour le salut de la Patrie : que, » d'ailleurs la Convention, depuis long tems, discute » et décrète sur-le-champ ; parceque depuis long tems, » elle n'est plus asservie à l'empire des factieux ; et » parceque depuis long tems il y a, dit-il, dans sa très » grande majorité, un assentiment prononcé pour le » bien Public :

13. Pour avoir, le surlendemain que la loi fut décrétée, et sur la proposition *d'un considérant* nécessaire pour éviter toute équivoque, prétendu que ce *considérant* étoit injurieux pour le comité de salut public et l'ouvrage de la faction des Chabot, Hébert etc. *dont le système*, a-t-il dit, *est organisé* ; exigeant avec les grands mots de *complice*, de *conjurations* la suppression de ce *considérant*, ainsi que des amendemens proposés ; et que, comme l'avoit déjà demandé Couthon, toutes les propositions *fussent frappées du juste dédaign qu'elles méritoient*.

14 Pour avoir provoqué et fait rendre nombre de lois rétroactives dans la vue de trouver des crimes qui n'avoient pu être connus, même prévus, et par-là exercer sa vengeance sur un plus grand nombre de victimes.

15. Pour avoir, dans le dessein de diviser la Convention nationale, fait entendre (dans un discours prononcé à la tribune) à quelques membres qui n'avoient pas eu une opinion ferme dans l'affaire de Capet, *qu'il les avoit préservés des persécutions que leurs col-*

Juges de la Montagne avoient eu l'intention de leur faire éprouver; et avoir également cherché à diviser ces derniers, en disant, tant aux Jacobins qu'à la Convention, en faisant insinuer par ses amis qu'ils avoient entre-eux un certain nombre de scélérats, dont le glaive National feroit justice.

16. Pour avoir fait condamner (par le tribunal révolutionnaire) le citoyen François Bonnin, ex-imprimeur au bureau de salut public, rue Zacharie, n° 68, section Châlier et tant d'autres, sous prétexte qu'il avoit mal parlé de lui, Robespierre, ou dévoilé par écrit ses forfaits tels que Roch, Marcandier.

17. Pour avoir influencé les juges et jurés de ce tribunal, pour la condamnation ou absolution des accusés; en donnant à ces magistrats des notes de proscription contre ceux dont il vouloit la mort,

18. Pour avoir fait nommer, ou plutôt nommé lui-même à toutes les places de juges et jurés, les individus qui avoient des relations intimes avec lui, tels que les Duplay, les Nicolas.

19. Pour avoir nommé à des places importantes pour la République de jeunes citoyens, sujets même à la réquisition, c'est-à-dire au-dessous de 20 ans, sans expérience et sans talens, cumulant en leur faveur plusieurs emplois, avec appointemens, et leur donnant des pouvoirs (1) égaux à ceux que le Peuple a conférés à ses représentans.

20. Pour avoir abusé de l'inexpérience de Julien (fils

(1) Voir ceux donnés au fils de Duplay, et à celui de notre collègue, Julien de la Drôme,

de notre collègue) en l'érigéant en nouveau Seide, et lui faisant prononcer, aux Jacobins, la motion tendante à faire *declarer coupable*, tout citoyen qui ne croiroit pas à l'immortalité de l'ame, pour être puni *comme traitre à la Patrie*. (1)

21. Pour avoir trahi les intérêts de la République, en révélant les secrets du gouvernement, dans un rapport fait aux Jacobins, où il a annoncé le contraire de ce qu'il avoit dit officiellement à la tribune de la Convention Nationale.

22. Pour avoir conçu le dessein, et préparé les moyens de faire périr tous les membres de la Convention Nationale, les uns après les autres; comptant, sur l'influence des Jacobins, *qu'il avoit pervertis*, sur la division des Représentans du peuple, sur la terreur qu'il est parvenu à imprimer dans les ames.

23. Pour avoir, fait, dit, agi et opéré, clandestinement, d'une manière absolument contraire aux maximes qu'il a énoncées, et aux principes républicains qu'il a professés dans ses discours et écrits publics, afin de dissoudre la Représentation Nationale et d'asservir le Peuple François.

LAURENT LECOINTRE.

(1) Séance des Jacobins du . . .